

**Décision portant nomination du directeur adjoint
de l'école doctorale de sciences physiques et de l'ingénieur**

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du collège des écoles doctorales ;

Vu les statuts de l'école doctorale sciences physiques et de l'ingénieur ;

Considérant que les directeurs des 8 écoles doctorales sont choisis, en leurs seins, parmi ses membres habilités à diriger des recherches, parmi les professeurs et personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 relatif au Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, ou parmi les enseignants de rang équivalent qui ne relèvent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur, ou parmi les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;

Considérant que le directeur adjoint de l'école doctorale sciences physiques et de l'ingénieur est nommé par le président, sur proposition de la directrice Madame Nathalie MALBERT-SAYSSET, après avis du conseil de l'école doctorale ayant eu lieu le 10 juillet 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Est nommé directeur adjoint à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour la durée de l'accréditation.

Ecole doctorale	Nom	Prénom
Sciences physiques et de l'ingénieur	AMIROUDINE	Sakir

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 14 octobre 2024

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux